Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 SG 28 Versement à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) d'une subvention (10.000 euros) pour 2019.

M. Jean-Louis MISSKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris lui propose l'attribution d'une subvention, pour 2019, à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) (n° dossier : 2019_08866 - n° SIMPA : 110681).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de la Mission Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2019 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO